

Mobilités géographiques

Partir et voyager constituent aujourd'hui des pratiques communément observées chez les jeunes. Qu'ils soient mobiles en France ou qu'ils sillonnent l'Europe ou le globe, qu'ils inscrivent leur départ dans le cadre de leurs études, de leur projet professionnel ou dans l'unique objectif de découvrir le monde, les jeunes multiplient les expériences de mobilité géographique. Les trajectoires individuelles et la diversité des ressources mobilisées font de cette réalité un phénomène aux visages multiples.

La mobilité des jeunes : de quoi parle t-on ?

La mobilité est entendue comme la faculté de se déplacer et de s'adapter. Aujourd'hui valorisée socialement, elle permet de tendre vers des aspirations nouvelles et ainsi de jouir d'opportunités inédites. Il n'existe pas un seul type de mobilité mais plusieurs, selon le contexte et la réalité qu'ils traduisent. Ainsi, la mobilité se décline en mobilité sociale, professionnelle, résidentielle, quotidienne, géographique, etc. Pas aussi indépendants les uns des autres dans la réalité, les différents types de mobilité s'influencent réciproquement et sont difficilement isolables : par exemple, la mobilité géographique d'un jeune peut résulter de sa mobilité professionnelle qui entraînera également sa mobilité sociale...

Les jeunes sont nombreux à faire cette expérience de mobilité. À une période de la vie où les parcours individuels sont en construction, les potentialités de mobilité sont multiples (loisirs, formation, emploi). Elles impliquent certes des effets destructurants par rapport à la situation initiale, mais les compense par de nombreux avantages, notamment l'accès à une plus grande autonomie.

Quelles formes pour la mobilité géographique des jeunes ?

Mobilité et scolarité

Il s'agit avant tout d'une mobilité géographique nationale. Qu'ils soient lycéens ou étudiants, certains tendent à changer de région en fonction de l'établissement scolaire ou universitaire choisi pour leurs études. Cette mobilité hexagonale, tributaire de l'offre régionale de formation, s'observe de manière significative pour les nouveaux bacheliers – on parle alors de « primo-mobilité » – ainsi que pour les étudiants de niveaux master et doctorat : plus le projet universitaire et professionnel appelle une formation spécialisée, plus le nombre d'établissements proposant le diplôme visé se réduit, augmentant ainsi la probabilité pour les étudiants de quitter leur région d'origine. Tandis que la mobilité des bacheliers les amène principalement à étudier dans une région voisine de la leur, le choix de la proximité devient moins systématique lorsqu'ils deviennent étudiants et au fur et à mesure de leur entrée dans la vie active (Baron, Perret, 2006). Ils sont également nombreux à effectuer, au cours de leur scolarité, un séjour à l'étranger, tant dans un pays européen qu'à l'international. Un large panel d'aides à la mobilité se trouve d'ailleurs à leur disposition (voir encadré 1).

encadré 1

Les programmes internationaux, aides à la mobilité des jeunes

L'Union européenne a impulsé une politique volontariste en matière de mobilité géographique des jeunes. Plusieurs programmes ont ainsi été conçus depuis une trentaine d'années.

- **programme Comenius.** Il s'adresse aux établissements scolaires (personnel éducatif et élèves) souhaitant s'engager dans un projet européen bilatéral ou multilatéral. Il implique un travail de coopération pédagogique, des visites de terrain, l'accueil d'assistants, des mobilités individuelles (trois à six mois passés dans un établissement européen partenaire du programme), etc.
- **programme Erasmus.** Il permet aux étudiants européens d'effectuer un ou plusieurs semestres d'études dans une université européenne ou un stage dans un pays européen.
- **programme Leonardo da Vinci.** Il concerne la formation professionnelle et ouvre les portes d'une structure européenne le temps d'un stage, qu'il s'agisse d'élèves apprentis ou d'étudiants.
- **programme Jeunesse en action.** Il institue une série d'actions au service des échanges entre jeunes Européens. Il comprend notamment le service volontaire européen (SVE – expérience de volontariat de 2 à 12 mois dans un pays européen), des formations et séminaires de travail, ou encore un soutien aux projets d'échanges et de débats entre jeunes.

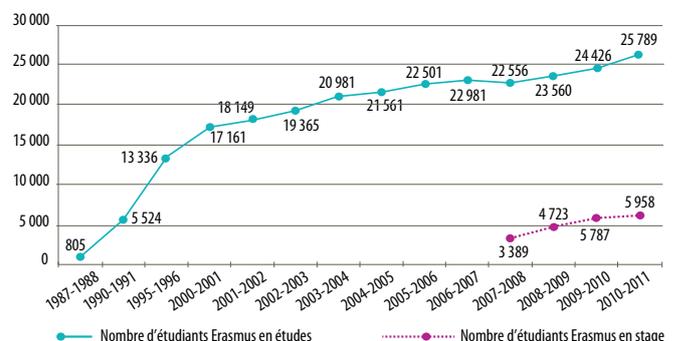
Des organismes internationaux sont également en charge de la promotion de la mobilité des jeunes en leur apportant aide et soutien pour leur départ : l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Les élèves sont concernés dès le secondaire, et plus régulièrement lorsqu'ils entrent dans le supérieur. S'agissant du milieu universitaire, 16% des étudiants se trouvaient à l'étranger en 2006, parmi lesquels 10% étaient inscrits en section de technicien supérieur (STS), 11% en institut universitaire de technologie (IUT), 12% en licence, 27% en master et 31% en doctorat (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010, pp. 36-37). Si l'on considère la seule mobilité européenne, ils étaient 30 213 à s'être inscrits dans le programme Erasmus au cours de l'année scolaire 2009-2010 pour poursuivre un ou plusieurs semestres d'études ou effectuer un stage en Europe. Ce chiffre est en progression constante depuis la mise en place du programme à la fin des années 1980, avec une augmentation de plus de 76% depuis les années 2000 (voir graphique 1). Si les séjours à l'étranger sont courants dans les écoles d'ingénieurs, de commerce ou autres grandes écoles (parce que prévus dans les cursus et parfois rendus obligatoires), ils demeurent encore relativement peu développés dans les filières universitaires et demanderaient à être systématisés. La mobilité géographique ne concerne finalement qu'une minorité d'étudiants (1% des étudiants européens concernés par le programme Erasmus) dont la participation à

un programme d'échange reproduit les logiques de sélection entre les filières du supérieur et profite à des étudiants issus de classes sociales favorisées et déjà familiers à des expériences de mobilité (Ballatore, 2010).

graphique 1

Étudiants Français bénéficiaires du programme Erasmus depuis 1987



Note : Le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, les Pays-Bas et, depuis quelques années, la Finlande constituent les principales destinations des étudiants Erasmus français.

Source : European Commission, « Outgoing Erasmus students from 1987-1988 to 2009-2010 ».

encadré 2

Les jeunes et le Service volontaire européen

Créé en 1996 par l'Union Européenne, le SVE séduit toujours. Depuis le lancement du programme européen Jeunesse en action en 2007, plus de 4 400 jeunes Français ont effectué un service volontaire à l'étranger. Construit autour d'un projet individuel et d'un projet d'accueil dans des structures accréditées, le SVE, d'une durée de 12 mois maximum, est ponctué de formations et participe à l'acquisition de compétences sociales, linguistiques ou encore techniques dans un cadre non formel et dans un contexte de mobilité géographique.

À noter qu'en 2012, les forfaits pour les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) ont été modifiés dans leur calcul ce qui justifie le recul du nombre de Français envoyés en SVE.

	Envoi*			Accueil**		
	Court terme	Long terme***	Total	Court terme	Long terme***	Total
2007	51	479	530	48	239	287
2008	142	462	604	90	305	395
2009	129	573	702	122	294	416
2010	299	621	920	113	285	398
2011	316	597	913	135	271	406
2012	245	512	757	101	349	450
Total	1 182	3 244	4 426	609	1 743	2 355

* Il s'agit des jeunes Français envoyés en SVE à l'étranger. ** Il s'agit des jeunes Européens accueillis en SVE en France.

*** À partir de 2 mois.

Mobilité et vie active

Une fois leurs études terminées, les jeunes sont plus nombreux à se déplacer géographiquement (Baron, Perret, 2006). Il s'agit avant tout de mobilités géographiques interrégionales qui concernaient, en 2003, un jeune sur cinq au cours de ses trois premières années d'activité (Cuney, Perret, Roux, 2003). Si les jeunes diplômés sont mobiles, ce constat s'observe moins souvent pour les jeunes peu qualifiés qui répondent davantage à une offre professionnelle de proximité. Outre le niveau de qualification, le territoire d'origine ou de formation influence également le choix de mobilité : entre territoire urbain et territoire rural, les opportunités d'insertion ne sont pas les mêmes selon les secteurs d'activité. Qu'elle soit stratégique ou subie (pour échapper à une insertion professionnelle difficile), la mobilité géographique des jeunes actifs les amène alors vers des régions dynamiques en termes économiques, avec des opportunités d'emploi. Par exemple, l'Île-de-France constitue la première destination des jeunes lorsqu'ils entrent dans la vie active (Baron, Perret, 2006).

Certains jeunes choisissent également l'étranger pour leurs premières années d'activité. En mars 2001, ils étaient 6 842 à effectuer un volontariat international en entreprise (VIE) (contre 5 913 en 2008), quand d'autres

se sont tournés vers des expériences de volontariat : 757 Français ont effectué un service volontaire européen en 2012 (voir encadré 2). En France, il existe également le service civique. Il s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans souhaitant s'engager au service de la collectivité et propose notamment des missions de 6 à 12 mois à l'étranger. Les mobilités étudiante et professionnelle des jeunes se posent aujourd'hui comme un enjeu de taille pour les régions. Si inciter à et soutenir la mobilité s'imposent pour l'émancipation des jeunes, leur défi est de former de futurs professionnels dont une partie au moins s'insérera localement. La question est alors de savoir s'il faut encourager la mobilité et risquer une « fuite » des jeunes vers d'autres régions ou s'il est préférable d'inciter à demeurer dans la région de formation : comment combiner et privilégier les deux approches ?

Mobilité et inégalités sociales

Parce qu'elle est issue et gage d'autonomie et d'indépendance, la mobilité constitue aujourd'hui une norme d'intégration sociale. Il s'agit d'un outil complexe qui nécessite et mobilise certes des moyens matériels, mais également des compétences (Vincent Kaufmann parle de « motilité » comme « le potentiel de mobilité », c'est-

à-dire les aptitudes, les capacités et les compétences à être mobile). La capacité à être mobile représente cependant un capital que tous les jeunes ne possèdent et ne développent pas à la même échelle. En effet, si la mobilité géographique des jeunes est en constante augmentation, elle concerne encore une minorité d'entre eux et, lorsqu'ils sont mobiles, ils ne le sont pas de la même manière. Parmi les facteurs incitant au départ, il faut compter l'environnement familial et socio-économique de référence (soutien financier, accès au réseau familial et à l'information), la situation familiale personnelle (absence de résidence familiale), l'expérience antérieure de mobilité ou encore le parcours et le niveau scolaires (jeunes très qualifiés – Carel, Deloye, Mazouin, 2011). En résumé, la mobilité concerne avant tout les jeunes des classes favorisées et les plus diplômés (Bernardin, 2011).

Dans un tout autre champ, l'attractivité et la qualité de vie d'un territoire (offre de services, de loisirs, etc.) pèsent également sur le choix de mobilité.

L'apprentissage de la mobilité dans un univers de réseaux et d'interrelations devient un enjeu et une exigence pour qu'elle devienne, pour les jeunes, un levier pour la construction de leurs parcours. Les acteurs locaux, publics et privés, du champ de la formation, de l'orientation, de l'emploi notamment, doivent donc s'assurer que les jeunes sont informés des opportunités de mobilité s'offrant à eux, créer l'envie chez tous les jeunes, y compris les plus sédentaires, de faire l'expérience de la mobilité géographique et de les accompagner dans la découverte de nouveaux territoires.

Marie Dumollard

Bibliographie

- Ballatore M., 2010, *Erasmus et la mobilité des jeunes européens : entre mythes et réalités*, Paris, PUF.
- Baron M., Perret C., 2006, « Bacheliers, étudiants et jeunes diplômés : quels systèmes migratoires régionaux ? », *L'espace géographique*, tome 35.
- Bernardin J.-F., 2011, *La mobilité des jeunes*, avis du Conseil économique, social et environnemental (www.lecese.fr/travaux-publies/la-mobilite-des-jeunes).
- Carel S., Déloye F., Mazouin A., 2011, « La mobilité internationale des "jeunes avec moins d'opportunités" : retour d'expérience », *Bref*, n° 293.
- Cicchelli V., 2012, *L'esprit cosmopolite : jeunes en mobilité et cultures européennes*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Cuney F., Perret C., Roux V., 2003, « D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active », *Bref du CÉREQ*, n° 198.
- Eckert H., Vilbrod A., Labache L., Bosselut C. (coord.), 2008, *Agora débats/jeunesses*, « Migrations et mobilités internationales », n° 50.
- Joseph O., Roux V., 2004, « Pourquoi changer de région en début de vie active ? La mobilité géographique de BTS et de DUT », *Bref*, n° 210.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, n° 4.
- Réau B., 2009, « Voyages et jeunesse "favorisée". Usages éducatifs de la mobilité », *Agora débats/jeunesses*, n° 53.

Sitographie

- AFPEJA
<http://www.jeunesseenaction.fr/>
- Commission européenne, section Education and training
http://ec.europa.eu/education/erasmus/statistics_en.htm